

**Sujet :** [CFDT] Caisse de grève du 21 mars

**De :** "\"SGEN-CFDT de Basse-Normandie\""" <liste.cfdt.calvados-rectorat@cfdt.syndicat.ac-caen.fr>  
(via liste.cfdt.calvados-rectorat Mailing List)

**Date :** 27/05/2019 à 10:23

**Pour :** liste.cfdt.calvados-rectorat@cfdt.syndicat.ac-caen.fr

27 mai 2019

## Grève du 21 mars : compensation de la perte de salaire

Le 21 mars dernier a eu lieu une grève contre la fusion des deux rectorats de Caen et de Rouen. Cette action, suivie par plus d'une centaine de personnels, a permis, avec d'autres, de faire reculer le ministère et de **faire annuler l'essentiel des projets de fusion des services**. Pour l'instant en tous cas.

A la demande des personnels, les organisations syndicales A&I-UNSA, SNASUB-FSU, FNEC-FP-FO, SUD Education et SGEN-CFDT s'étaient engagées à compenser en partie les pertes de salaire de cette journée grâce à une caisse de grève.

Le retrait de salaire vient d'avoir lieu sur la paye du mois de mai.

Le 21 mars, une feuille a permis à ceux qui le désiraient de s'inscrire pour bénéficier de cette compensation partielle. Un mail vient de leur être envoyé. Il est possible cependant que certains collègues n'aient pas pu s'inscrire.

**Si vous avez fait grève le 21 mars, que vous désirez bénéficier de la compensation et que vous n'avez pas reçu de mail de notre part ce matin, merci de nous joindre rapidement par retour de courriel.**

**Et n'oubliez pas le rassemblement à 13h aujourd'hui devant le rectorat.**

Au nom de l'intersyndicale,

Olivier Buon